Enregistré à : SERVICE DE LA PUBLICITE FONCIERE ET DE L'ENREGISTREMENT
LANDES
Le 24/09/2024 Dossier 2024 00035383, référence 4004P01 2024 A 01768
Enregistrement : 25 € Penalités : 0 €
Total liquidé : Vingt-cinq Euros
Montant reçu : Vingt-cinq Euros

CESSION DE 40 PARTS SOCIALES AU SEIN DE LA SCI ABEILLE 40 AU PROFIT DE LA SOCIETE AVECK

Entre les soussignés :

- **M. Sylvain LAFARGUE,**
  Né le 2 juin 1982 à MONT DE MARSAN (40),
  De nationalité française

  Marié avec Mme Marielle LAPEYRE, née le 11 août 1977 à Mont de Marsan (40) sous le régime séparation de biens - contrat signé par devant Maître Jean-Michel CROUX, notaire à Saint S (40500) le 26 août 2014 préalablement à leur union célébrée à la mairie de Saint Sever (40), septembre 2014. Régime non modifié depuis.

  Demeurant ensemble à SAINT SEVER (40500) 8 rue Saint-Vincent de Paul
  Ayant la qualité de Résidents au sens de la réglementation fiscale.

Et

- **M. Thomas MARBAT**
  Né le 28 Juillet 1976 à Mont de Marsan (40)
  De nationalité française

  Engagé par un pacte civil de solidarité (PACS) avec Mme Karine LABERTIT Née le 05 septembre 1976 à Dax (40) déclaré conjointement auprès du greffe du tribunal d'instance de DAX (40) le 16 octobre 2009 et modifié par une convention enregistrée le 19 Novembre 2019 auprès des services d'état civil de la mairie de DAX 40 a indiqué, conformément aux dispositions de l'article 515-5 du Code civil, qu'il réalise la présente acquisition pour son seul compte et que les parts présentement acquises demeureront sa propriété exclusive et qu'il a seul la qualité d'associé.

  Demeurant ensemble à CARCEN PONSON (40400) – 208 Impasse des Tourterelles –
  Ayant la qualité de Résidents au sens de la réglementation fiscale.

Ci-après dénommé les « Cédants »
D'une part,

ET

- **La SARL à associée unique AVECK**, au capital social de 7.500 euros, ayant son siège social 4 Lotissement Laouilhe -40700 HAGETMAU immatriculée au RCS de Mont de Marsan N°849.436.670 Représentée par sa gérante et associée unique Mme Karine BRETTES habilitée à la signature des présentes.

Ci-après dénommée le « Cessionnaire »
d'autre part.

SL KB TM